

«Le chômage connaît une baisse continue»

Le nombre de demandeurs d'emploi résidents disponibles inscrits à l'Adem s'établit à 18 185, au 31 décembre 2016. Sur un an, cela constitue une baisse de 680 personnes, soit 3,6 %. La directrice de l'Adem s'explique.

Le taux de chômage s'établit à 6,3 %, c'est-à-dire 0,4 point en dessous du niveau de décembre 2015. «On assiste à une baisse continue depuis mi-2014», se réjouit Isabelle Schlessler.

Entretien avec notre journaliste **Claude Damiani**

L'Adem, que vous dirigez, a communiqué les derniers chiffres du chômage. Quel regard portez-vous sur ceux-ci?

Isabelle Schlessler: Au mois de décembre, nous avons toujours plus de demandeurs d'emploi qu'en novembre: il s'agit là d'un phénomène saisonnier. Cela étant, nous sommes toujours en situation de baisse du chômage, comparé au mois de décembre 2015. Cette baisse est donc effective, même si elle s'avère un peu moins soutenue qu'au cours du mois précédent. Le taux de chômage s'établit à 6,3 %, alors qu'il atteignait 6,2 %, le mois dernier. Cela est également dû au fait que le mois de décembre est un mois très particulier, notamment de par le fait que les intérimaires reviennent. Nous observons cela chaque année.

Confirmez-vous une tendance à la baisse globale du taux de chômage?

On assiste à une baisse continue depuis mi-2014. Cette baisse, au début, concernait surtout les jeunes. Depuis quelques mois, le pays connaît une situation où le chômage baisse pour toutes les catégories, y compris pour les demandeurs d'emploi plus âgés, pour les moins qualifiés et pour les demandeurs ayant des problèmes de santé (handicap ou reclassement). Cela constitue une très bonne nouvelle, puisque ces personnes ont souvent plus de mal à se rétablir sur le marché de l'emploi.

Comment expliquer cette tendance continue à la baisse du chômage?

Tout simplement parce que le marché de l'emploi se porte très bien. Nous atteignons des taux de croissance importants. Alors, forcément, lorsqu'on parle de création nette d'emplois, il faut que ceux-ci soient pourvus: soit par des personnes qui ont déjà un emploi, au Luxembourg ou à l'étranger, soit par des demandeurs d'emploi qui sont inscrits chez nous.

Évidemment, tous les nouveaux emplois ne sont pas pourvus par des demandeurs d'emploi, mais une partie d'entre eux ou une partie des emplois qui sont libérés par des personnes qui acceptent de nouveaux postes, sont effectivement et heu-



Photo : archives lq

D'après Isabelle Schlessler, «le chômage a baissé depuis quelques mois pour toutes les catégories» de demandeurs d'emploi.

reusement pourvus par des demandeurs d'emploi. Il y a toujours un lien très fort entre la création nette d'emplois et la baisse du chômage.

La tendance est donc actuellement bonne?

Oui. Cela dit, on espère également que toutes les réformes mises en place au sein de l'agence et surtout le fait que l'on travaille plus et plus directement avec les entreprises – en nous déclarant davantage leurs vacances de poste, elles nous permettent d'envoyer plus rapidement nos demandeurs d'emploi – aient un certain impact. Je pense également à toutes les formations que nous proposons dans les secteurs qui recrutent. Toutes ces mesures nous permettent de placer plus rapidement les demandeurs d'emploi et de les sortir de leur situation de chômage.

Êtes-vous optimiste quant à l'évolution du chômage, à moyen terme?

Difficile de juger à moyen terme, car cela pourrait notamment dépendre de plans sociaux et de licenciements futurs, pour lesquels l'Adem n'a aucun impact. Il y a malheureusement des postes qui disparaissent, bien que le marché de l'emploi se

porte bien et que nos réformes portent leurs fruits.

Ceci dit, je pense qu'à court terme, il n'y a aucune raison de penser à un inversedement de la courbe. De plus, le Statec a émis de bonnes prévisions quant à l'année à venir.

Pourquoi les entreprises déclarent-elles davantage leurs vacances de postes que par le passé?

Il y a deux explications à cela. Premièrement, il y a plus de postes vacants, puisque l'emploi est en croissance. Deuxièmement, l'Adem offre un service qu'elle espère plus adapté aux besoins des entreprises, en allant chercher les offres d'emploi, par le biais de la multitude de nos contacts directs. Nous avons également conclu un partenariat avec l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL), dans le cadre duquel beaucoup de campagnes sont réalisées auprès des entreprises, afin qu'elles déclarent effectivement leurs postes vacants.

Il s'agit d'une obligation légale pour les entreprises. De plus, elles peuvent profiter d'un service gratuit qui correspond à leurs besoins: il n'y a donc vraiment aucun sens, pour elles, à ne pas déclarer ses pos-

tes vacants. Cela étant, on ne peut pas garantir à chaque fois avoir des demandeurs présentant le profil correspondant. Pour un tiers des offres, nous n'avons aucune personne, dans nos bases de données, qui correspond au profil demandé. Ce qui signifie, à l'inverse, que des demandeurs inscrits à l'Adem disposent du profil adéquat pour les deux tiers restants des offres qui nous parviennent.

Dans quel(s) secteur(s) les embauches sont-elles les plus fréquentes?

L'Adem n'effectue pas de monitoring de l'ensemble des embauches qui sont faites au Luxembourg, car il ne s'agit pas d'une de ses prérogatives. Cela dit, je dispose d'informations de type général sur les secteurs qui connaissent les taux de croissance de l'emploi les plus élevés, donc les secteurs qui embauchent plus que par le passé. À titre d'exemple, sur la base des derniers chiffres en ma possession, à savoir du 3^e trimestre 2016, je constate que le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) connaît l'un des taux de croissance les plus élevés avec 4%. De même, les secteurs de la construction, du commerce ou, dans une moindre mesure, celui de la finance et des assurances connaissent également des taux de croissance importants.

L'Adem prépare-t-elle le terrain face au spectre de la troisième révolution industrielle théorisée par Rifkin?

Il s'agit d'une thématique qui nous préoccupe beaucoup, effectivement. Nous voyons

évoluer le marché de l'emploi et, dans ce contexte, nous constatons le besoin énorme de formation dans le secteur des TIC. L'Adem a d'ailleurs lancé, il y a plusieurs mois déjà, des programmes de formation de courte durée (3 à 4 mois) dans ce secteur, afin de former des développeurs et des intégrateurs "juniors", que l'on arrive ensuite à placer, à cause de la forte demande.

L'Adem propose également une initiation à la programmation, entre autres à l'intention de réfugiés, car nous savons qu'il y a un réel besoin à combler dans ce secteur. Le domaine des technologies vertes dans le bâtiment est également en plein essor. L'Adem propose donc une formation dans ce domaine, en col-

laboration avec l'Institut de formation sectoriel du bâtiment (IFSB) de Bettembourg.

Et qu'en est-il de l'entrepreneuriat?

Il s'agit, en effet, du 3^e volet important de l'étude Rifkin. Nous avons d'ailleurs un programme de formation de deux ans, en partenariat avec la Chambre de commerce et la Chambre des métiers, qui vise à former les demandeurs d'emploi à la création de leur propre entreprise. Plus d'une trentaine d'entreprises ont déjà été créées par ce biais.

Le président de la Chambre des métiers, Roland Kuhn, a récemment appelé les entrepreneurs à recruter des réfugiés dans la construction et dans les autres métiers de l'artisanat. Une bonne chose?

Cet appel est à saluer. Il faut savoir que 390 réfugiés ayant obtenu le statut en question sont actuellement inscrits dans les fichiers de l'Adem. Ceci dit, leur intégration sur le marché local est plus longue pour des raisons évidentes, non seulement de connaissances linguistiques, mais avant tout pour des questions d'évaluation des compétences.

En effet, un diplôme de boulanger ou d'électricien en Syrie n'est pas équivalent au même type de diplôme, ici au Luxembourg. Il est donc important de parvenir à évaluer correctement et objectivement les compétences d'un réfugié, afin de pouvoir l'orienter vers les bons employeurs potentiels. Nous travaillons avec la Fedil et sommes en train d'élargir le cercle des entreprises et je peux vous dire que nous avons déjà

connu des "success stories" grâce à ce programme.

Pour conclure, quelle est la valeur ajoutée du futur "Revenu d'inclusion sociale (Revis)", amené à remplacer l'actuel RMG?

Avec l'introduction du Revis, on pourra compter sur une meilleure coordination et une meilleure répartition des compétences entre l'Adem et le Service national d'action sociale (prochainement Office national d'inclusion sociale/ONIS). Cela permettra notamment d'éviter les doubles emplois, car pour prétendre au Revis, une personne doit suivre une mesure d'insertion sur le marché de l'emploi, activée au niveau de l'Adem s'il est "employable", au niveau de l'ONIS, s'il ne l'est pas.

Il faut savoir que 390 réfugiés sont inscrits à l'Adem

Les chiffres en détail

Les chiffres communiqués hier par l'Adem sont plutôt optimistes.

Si le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 3,6 % sur un an, établissant le nombre de demandeurs d'emploi résidents disponibles inscrits à l'Adem à 18 185 (au 31 décembre 2016), cela constitue une baisse de 680 demandeurs sur un an. Avec un taux de chômage de 6,3 %, le Luxembourg connaît une baisse généralisée du chômage. Dans ce sens, les demandeurs d'emploi les plus vulnérables sont également concernés.

Ainsi, ceux ayant des problèmes de santé (-7,4% sur un an), les demandeurs âgés de plus de 50 ans (-2,1 %) et les personnes inscrites depuis au moins douze mois (-3,8%) sont pris en considération dans les chiffres globaux fournis par l'Adem. Par ailleurs, le nombre d'inscriptions baisse de 198 personnes sur un an pour s'établir à 1 740 personnes en décembre 2016.



tées à une mesure pour l'emploi, à la fin du mois de décembre 2016. À noter que ce chiffre est en recul de 7,7 % par rapport à décembre 2015, où 5 255 personnes étaient affectées à une mesure pour l'emploi.

À signaler, enfin, qu'au cours du mois de décembre 2016, les employeurs ont déclaré 1 952 postes vacants à l'Adem, soit 1,4 % de plus

Évolution du nombre de demandes d'emploi non satisfaites

